



## CENTRE DE LOISIRS

Madame, Monsieur,

Le Centre de Loisirs fonctionnera du 21 au 31 Octobre 2019 et se déroulera dans les salles polyvalente et de sport à partir du CP et à l'école Mendès-France pour les enfants scolarisés en maternelle.

Ce centre sera ouvert aux enfants de la Commune et à ceux de l'extérieur qui auront de 3 ans révolus à 16 ans dans l'année. L'accueil aura lieu tous les jours de **9h à 12h et 14 H 00 à 17H 30** sauf les **samedis, dimanches et jours fériés, avec ouverture des portes à partir de 8h45 et 13 H 45.**

- **Inscription :**

La participation hebdomadaire par enfant est fixée comme suit :

**Quotient familial inférieur à 950€ :**

- 25 € pour les Rinxentois, les enfants scolarisés dans la commune ou ayant un lien de parenté direct dans la commune
- 50 € pour les enfants de l'extérieur

**Quotient familial supérieur à 950€ :**

- 30 € pour les Rinxentois, les enfants scolarisés dans la commune ou ayant un lien de parenté direct dans la commune
- 60 € pour les enfants de l'extérieur

Une réduction de 2€ par enfant est consentie à partir du deuxième enfant.

**Les inscriptions seront reçues en Mairie de RINXENT du 23 au 27 Septembre 2019 et le montant de votre contribution financière sera exigé à l'inscription. Il est conseillé de respecter la période d'inscription car passé ce délai, il sera impossible de satisfaire les demandes des retardataires.**

Il n'y aura aucun remboursement pour convenance personnelle sauf en cas de maladie (dûment constatée par un certificat médical) ou de force majeure. Ce certificat médical est à ramener impérativement en mairie.

Pour inscrire votre enfant, vous voudrez bien vous munir du **carnet de vaccinations, de l'attestation CAF stipulant votre Quotient Familial ainsi que votre attestation ATL (pour les bénéficiaires : original feuillet vert) ainsi que le dossier dûment complété.**

Petit rappel : la carte d'identité et la sortie de territoire seront **obligatoires** pour les sorties en dehors du territoire français. En faire la demande dès maintenant si votre enfant n'est pas encore en possession de sa carte d'identité.

- **Cantine :** 3€50 le repas (*non obligatoire*)
- **Garderie :** de 8h à 8h45 : 1€  
de 17h30 à 18h : 0.50€ (*non obligatoire*)

Pour la cantine et la garderie, les inscriptions seront tenues en Mairie :

- du 23 au 27 Septembre. Il y aura possibilité de modifier les jours de réservation jusqu'au 17 octobre au soir. Après cette date, aucun changement et aucun rajout ne seront acceptés.

**ATTENTION PLACES LIMITEES dans un ordre CHRONOLOGIQUE D'INSCRIPTIONS. (limitées à 48 enfants)**

**Aucun rajout ne sera possible en dehors des périodes d'inscriptions ci-dessus.**

NOM PRENOM DU PERE : \_\_\_\_\_

PROFESSION : \_\_\_\_\_ EMPLOYEUR : \_\_\_\_\_

NOM PRENOM DE LA MERE : \_\_\_\_\_

PROFESSION : \_\_\_\_\_ EMPLOYEUR : \_\_\_\_\_

ADRESSE DOMICILE : \_\_\_\_\_ N° Tél. : \_\_\_\_\_

N° ALLOCATAIRE CAF ou MSA : \_\_\_\_\_ (A la demande de la CAF produire attestation du mois précédent et fournir l'attestation originale Aide Temps loisirs feuillet vert)

1<sup>er</sup> enfant : \_\_\_\_\_ semaines × \_\_\_\_\_ €  
\* 2<sup>e</sup> enfant : \_\_\_\_\_ semaines × \_\_\_\_\_ €  
\* 3<sup>e</sup> enfant : \_\_\_\_\_ semaines × \_\_\_\_\_ €  
\* 4<sup>e</sup> enfant : \_\_\_\_\_ semaines × \_\_\_\_\_ €  
**TOTAL = \_\_\_\_\_ €**

Réduction de 2€ à partir du deuxième enfant

1<sup>er</sup> enfant NOM-PRENOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU : \_\_\_\_\_

PERIODE DE FREQUENTATION :			
21/10 au 25/10		28/10 au 31/10	

2eme enfant NOM-PRENOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU : \_\_\_\_\_

PERIODE DE FREQUENTATION :			
21/10 au 25/10		28/10 au 31/10	

3eme enfant NOM-PRENOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU : \_\_\_\_\_

PERIODE DE FREQUENTATION :			
21/10 au 25/10		28/10 au 31/10	

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
autorise mon, mes enfant(s) à pratiquer les activités proposées par le Centre Aéré y compris piscine, équitation et mandate le directeur pour prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident survenant à ce(s) dernier(s) et m'engage à régler le montant de ma participation à l'inscription. **Attention, la carte d'identité et la sortie de territoire seront obligatoires pour les sorties à l'extérieur du territoire.**

En cas de manquement grave à la discipline, le directeur entreprendra en liaison avec la municipalité, une démarche auprès des parents de l'enfant. Une sanction d'exclusion pourra être prononcée sans remboursement de la participation financière.

**LU ET APPROUVE, SIGNATURE**